

# VILLATE INFOS



*Nouveau  
quartier*



*Villa Nova*



## Sommaire

**Le mot du Maire** 3

### Vie Locale

Délibérations 4-5  
Budget 6-7  
Nouveau commerce 8  
Famille d'accueil 8

### Muretain

Vie Sportive 9  
Gestion des déchets verts 9

**Associations** 10-12

### Brèves

Accueil des personnes sourdes et malentendantes 13  
SIAS : Offre d'emploi 13  
Encombrants 13  
Gendarmerie 14  
Nuisances sonores 14  
Nichoirs 14

### Mairie

Horaires mairie 15  
Etat civil 15  
Informations municipales 15



## Agenda



13/07/2019 Grillade d'agneaux  
30/08 au 02/09 Fête locale  
15/09/2019 Vide grenier  
31/10/2019 HALLOWEEN  
17/11/2019 Loto Comité des Fêtes  
24/11/2019 Loto FNACA  
15/12/2019 Goûter de Noël

**Villate Infos**  
**Bulletin d'informations municipales**  
Mairie de Villate - place St Blaise  
31860 Villate

**Tél. :** 05 61 76 41 05

**Fax :** 05 61 76 78 28

**Mail :** [mairie.villate@wanadoo.fr](mailto:mairie.villate@wanadoo.fr)

**Directeur de la publication :**

Jean-Claude GARAUD

**Composition :**

Commission communication mairie de Villate

**Mise en page et Impression :**

Imprimerie Cazaux

Av. des Pyrénées

31600 Muret

**Avertissement :**

Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



## Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

Dans le contexte très particulier de ce premier semestre 2019, les municipalités restent des interlocuteurs de proximité, au plus près des préoccupations de la population. Vos élus, comme toujours, ont essayé d'être à votre écoute. Ils le resteront tout au long de leur mandat, continuant de relayer les problèmes rencontrés dans les territoires. De même nous essayons de prévoir les projets communaux, en adéquation avec vos besoins.

Vous remarquerez à la lecture du Villate Info que les taux d'imposition communaux sont restés stables ; le budget voté nous permettra de financer les équipements nécessaires même si une priorisation s'impose notamment en ce qui concerne les travaux de voirie.

Vous avez dû voir, en différents endroits, travailler le personnel de l'entreprise CIRCET, mandatée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, afin d'installer la fibre optique sur notre commune. C'est l'opération « Fibre 31 déploiement » à laquelle le Conseil Départemental participe financièrement dans le cadre du schéma Directeur d'Aménagement Numérique. Nous espérons que l'installation de ce très haut débit répondra aux attentes de tous les villatois, et en particulier à celles de tous ceux qui se sont plaints auprès du secrétariat ou des élus de la mauvaise réception d'Internet. Car, qu'on le déplore ou que l'on s'en réjouisse, rien ne peut désormais se faire sans la possession d'un ordinateur et d'un accès rapide à la connexion Internet.

D'ailleurs, à ce sujet, nous nous étions engagés sur la mise à disposition du site Internet de la commune (voir le « Villate info » du mois de janvier). Nous vous demandons de faire encore preuve de patience car malgré toute notre bonne volonté, il n'est pas encore achevé. L'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui est une décision européenne et la mise en conformité du site avec ce règlement ont ralenti sa finalisation. La patience et la persévérance sont les clefs de la réussite... nous espérons donc que le site sera une réussite !

La fête du village organisée par le comité des fêtes clôturera, comme tous les ans, la période estivale. Souhaitons beaucoup de réussite au nouveau bureau ; remercions et félicitons les membres démissionnaires pour le travail accompli.

Je souhaite de bonnes vacances à tous les membres et bénévoles des associations villatoises qui se sont investis afin d'animer notre village, permettant également aux nouveaux habitants de s'intégrer.

Je vous souhaite enfin à toutes et à tous un bel été fait de détente, de moments de bonheur et de plaisirs partagés.

Le Maire,  
J. C. GARAUD



*19 décembre 2018*

Les communes de Pins-Justaret et Villate ont mis en place un accord de cofinancement pour la réalisation de travaux neufs et de gros entretien du groupe scolaire fréquenté par les enfants des deux communes. La commune de Pins-Justaret assure la maîtrise d'ouvrage et préfinance les investissements, la participation de Villate étant discutée à chaque opération.

La commune de Pins Justaret a engagé un programme de rénovation énergétique de la halle des sports qui est en grande partie utilisée par les enfants du groupe scolaire pour la pratique sportive scolaire courante. A ce titre, il a été décidé d'étendre à cette opération le mode de financement mis en place pour le groupe scolaire. Un projet de convention a été élaboré en ce sens et un échéancier sur trois ans a été établi.

Afin de fixer un cadre permettant à chaque commune de prévoir ses dépenses, il a été convenu d'arrêter un mode de financement en lien avec l'importance de la population. Ainsi du montant TTC des travaux seront déduites la TVA et les diverses subventions. A ce solde sera appliqué un coefficient en lien avec la population INSEE, soit à ce jour 15,14 % pour Villate. Le conseil donne son accord pour le mode de calcul du montant de la participation de Villate.

\*\*\*\*

Un arrêté de décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics. L'octroi de cette indemnité nécessite une délibération du conseil municipal qui doit préciser le taux accordé ou le refus d'octroi. Le conseil municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité au comptable du Trésor de Muret.

\*\*\*\*

Il peut être nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face au remplacement des agents en arrêt maladie. Ces agents assureront leurs fonctions à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures ou à temps non complet suivant les nécessités du service. Les crédits correspondants à leur rémunération seront inscrits au budget primitif 2019.

\*\*\*\*

Le 7 Août 2015, un permis de lotir avait été accordé à la SARL APHA. La voie du lotissement avait été dénommée « Impasse des Graves » par le conseil municipal. L'association syndicale libre du lotissement « Les clauses de Bordeneuve », propriétaire des espaces communs, a demandé l'intégration des réseaux électriques dans le domaine communal le 17 juillet 2018. Le conseil municipal approuve le classement de ce réseau dans le domaine public communal.

*13 mars 2019*

Le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution formelle de la compétence « restauration » aux 26 communes du territoire et la création d'un service commun « service à table » aux fins de maintenir des services de proximité de qualité. En raison de la constitution de ce service, il n'y a pas lieu de transférer de personnel à la commune, les agents affectés à ces missions conservant le statut d'agents communautaires.

\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution de la compétence supplémentaire « création, gestion et organisation du service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ». Cependant, le Muretain Agglo et ses 26 communes membres vont constituer le service commun « ATSEM ». Le conseil valide qu'il n'y a aucun personnel à transférer à la Commune.



Les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités. L'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité. Il est légitime de s'inquiéter des réorganisations des services déconcentrés de l'État qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires. L'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État et propose sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement. Le conseil municipal soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

\*\*\*\*

Les nouveaux horaires de trains pour la ligne Toulouse Matabiau /Latour de Carol marquent un important recul dans la desserte de la gare de Pins-Justaret et également dans celle de Venerque/Le Vernet. En effet plusieurs arrêts ont été supprimés par rapport au niveau de desserte qui existait auparavant. Il semble que cette dégradation soit liée en partie à la mise en place de services transpyrénéens Toulouse Barcelone. Cette dégradation de l'offre TER est inacceptable. Le conseil demande à la SNCF de rétablir définitivement les arrêts supprimés et à la région Occitanie, organisatrice de transports régionaux, d'intervenir auprès de la SNCF en ce sens. Il sollicite le soutien du Muretain Agglo, dont c'est la compétence, et des communes voisines dans cette démarche.

\*\*\*\*

Les ateliers municipaux doivent être équipés d'un compresseur. Le conseil approuve la dépense qui s'élève à 349 € TTC.

\*\*\*\*

La commune emploie un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour assurer l'entretien de la commune. L'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe est en arrêt longue maladie et le travail d'entretien de la commune s'accroît. Il faut envisager la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet afin de recruter un troisième agent dès que la vacance d'emploi aura été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne. Le conseil municipal décide la création de cet emploi.

### *04 avril 2019*

Monsieur PAPAY expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 et informe que le compte de gestion de l'exercice considéré réalisé par le receveur municipal est conforme au compte administratif de la commune. Le conseil municipal donne son accord et approuve le compte administratif 2018.

Le conseil décide d'affecter l'excédent du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le conseil vote le budget primitif 2019 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

### *24 mai 2019*

Le SDEHG a examiné la demande de mise à disposition d'un radar pédagogique solaire dans les conditions suivantes :1500 € dont 750 € resteront à la charge de la commune. Le conseil approuve cette mise à disposition.

\*\*\*\*

Madame Corinne VALENTIN employée sous contrat « Parcours Emploi Compétence » n'a pas le statut de fonctionnaire et ne peut donc bénéficier de la prime annuelle perçue par les agents. En cette période particulièrement chargée pour le secrétariat, Monsieur le Maire propose de lui verser exceptionnellement sur le mois de juin 2019 une prime de 500 € bruts. Le conseil approuve cette gratification.



Lors du Conseil Municipal du 04 Avril 2019, il a été présenté le bilan de l'exercice 2018, à savoir le COMPTE ADMINISTRATIF en accord avec le compte de gestion du Trésor Public.

Ce dernier présente un excédent en fonctionnement mais également en investissement.

## FONCTIONNEMENT

VUE GENERALE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	71 016,82
CHARGES DE PERSONNEL	167 697,16
ATTENUATIONS DE PRODUITS	29 078,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	79 016,53
CHARGES FINANCIERES (INTERETS)	3 042,73
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	22 642,00
TOTAL DES DEPENSES = 372 493,24	

VUE GENERALE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTENUATIONS DES CHARGES	8 597,19
PRODUITS DES SERVICES	5 957,64
IMPOTS ET TAXES	286 770,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	125 555,98
AUTRES PRODUITS	1 340,70
TOTAL DES RECETTES = 428 221,51	

**Excédent de fonctionnement 2018 de 55 728,27 € à reporter au fonctionnement du BUDGET PRIMITIF 2019.**

## INVESTISSEMENT

VUE GENERALE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (CAPITAL)	10 692,19
IMMOBILISATION FRAIS URBANISME/ETUDES	8 867,25
IMMOBILISATION TRAVAUX VOIRIES/BATIMENTS	55 486,49
IMMOBILISATION MATERIEL/ELEC/INFORMATIQUE	51 737,52
TOTAL DES DEPENSES = 126 783,45	

VUE GENERALE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
DOTATIONS, FONDS DIVERS	138 786,66
SUBVENTIONS	8 274,63
EMPRUNTS	300 000,00
AMORTISSEMENT VOIRIE / BATIMENTS	22 642,00
TOTAL DES RECETTES = 469 703,29	

**Excédent d'investissement 2018 de 342 919,84 € à reporter à l'investissement du BUDGET PRIMITIF 2019.**



**RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018 ET AFFECTATION AU BUDGET  
PRIMITIF 2019**

FONCTIONNEMENT	
EXCEDENTS C.A. 2017	35 900,26
EXCEDENTS C.A. 2018	55 728,27
TOTAL = 91 628,53 €	

INVESTISSEMENT	
EXCEDENTS C.A. 2017	307 006,39
EXCEDENTS C.A. 2018	342 919,84
TOTAL = 649 926,23 €	

Ces excédents sont les conséquences d'une gestion maîtrisée des dépenses de FONCTIONNEMENT et de l'augmentation des recettes d'INVESTISSEMENT consécutive à l'effort portant sur la construction de nouveaux logements.

## BUDGET PRIMITIF 2019

*Il est présenté à l'équilibre et cela sans augmentation des taxes communales.*

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	480 432,00
RECETTES	480 432,00

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	682 000,00
RECETTES	682 000,00

**TOTAL DU BUDGET: 1 162 432,00 €**

### A REGLER EN 2019

- Fin des travaux sur le RD 19.
- Divers travaux sur la commune.
- Achats de matériel d'entretien.
- Réfection de la voie communale "Impasse des Espérances".
- Prévision d'un stationnement aux écoles.

## TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Les taux d'imposition des taxes communales n'augmenteront pas.  
La répartition des recettes fiscales 2019 en pourcentage est de :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit final
TAXE D'HABITATION	1 082 231,00	14,30 %	159 588,00
TAXE FONCIER BATI	760 875,00	16,53 %	128 967,00
TAXE FONCIERE NON BATIE	5 032,00	93,10 %	5 027,00
TOTAL			293 582,00



## POSI'TIF COIFFURE



Premier commerce à s'installer en face du lycée de Pins-Justaret : Bienvenue au salon Posi'tif coiffure qui a ouvert ses portes le 15 février 2019 au 8 rue Clément Ader. Dans une ambiance lumineuse et conviviale, la gérante Sandrine Baillargeon et son équipe proposent à leur clientèle femmes et hommes un service complet de beauté, avec des prestations variées : cheveux, maquillage et barbe pour ces messieurs. Toute l'équipe vous accueillera pour vous accompagner tout au long de votre parcours beauté dès la prise de rendez-vous. Enfin, pour affiner le service, un diagnostic capillaire ou de l'épiderme peut vous être proposé.



Alors n'hésitez pas à franchir la porte pour vous faire bichonner.

Le salon est ouvert  
du lundi au samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 19h

Contact : [positif31@orange.fr](mailto:positif31@orange.fr)

Tél : 05 34 48 11 31



## *Familles d'accueil*



Ouvrir le monde aux jeunes  
Séjours linguistiques  
Colonies & Circuits  
Mobilité internationale  
Amis scolaires à l'étranger

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de

compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée de leur séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « *Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi* ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

**Finja**, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir.

**Ana Cristina**, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.



**Miyuki**, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

*Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !*

Céline GAZEL 06-19-29-72-66 [Celine.gaz@hotmail.fr](mailto:Celine.gaz@hotmail.fr)

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa SIMON -02-99-20-06-14 [vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)



## APPRENTISSAGE A LA NATATION !



Lors de la saison estivale, des cours collectifs d'apprentissage à la natation, sous forme de stage, seront organisés dans les piscines du Muretain Agglo pour les enfants de 7 à 11 ans.

Durée du stage : 2 semaines.

Tarif : 69 € + 3 euros d'achat de la carte d'accès.

Horaires variables suivant les structures. Se renseigner auprès des piscines de :

**Saint-Lys** (05-61-91-73-63)

**Portet-sur-Garonne** (05-61-72-12-10)

**Aqualudia Muret** (05-61-51-91-00)

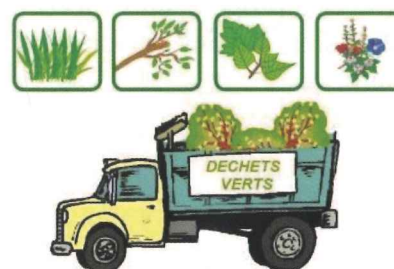
## Gestion des déchets verts

*Le Muretain Agglo propose un service de location de bennes de 1 à 7 m<sup>3</sup> pour les déchets verts en grosse quantité !*

Seuls sont concernés par ce service les habitants des communes d'Eaunes, Le Fauga, Fonsorbes, Labarthe-sur-Lèze, Lavernose Lacasse, Muret, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Roquettes, Saint-Clar de Rivière, Saint Hilaire, Saint Lys, Saubens et Villate.

- **Déchets végétaux acceptés** : tailles, tontes, feuilles, herbes, branchages et tronc inférieur à 15 cm de diamètre. Les souches ne sont pas autorisées.
- **Tarif** : 42 € TTC la journée (livraison le matin entre 8h00 et 12h00 et enlèvement le lendemain matin à la même heure). Possibilité de réserver un week-end au même tarif (le dépôt se faisant le vendredi matin entre 8h et 12h et la reprise le lundi matin).
- Les bennes sont déposées sur la voie publique à l'extérieur de la propriété des administrés car les agents ne sont pas habilités à pénétrer dans les propriétés privées.

La réservation s'effectue auprès de la direction environnement au 05 34 46 30 50.





---

## Vélo-Club Pins-Justaret/Villate : C.P.R.S.

---

Pour cette saison 2018-2019, le C.P.R.S. compte 102 membres, tous animés par une même passion de la petite reine, que ce soit sur Route, Gravel ou Cyclocross ; aussi bien en loisir qu'en compétition.

Chaque dimanche d'octobre à mars, entre 40 et 50 copains-cyclistes, hommes et femmes, se retrouvent sur les routes de notre belle région d'Occitanie.

Depuis déjà 8 ans, clôturant cette préparation hivernale, le stage à ROSAS qui se déroule sur 4 jours, remporte toujours un franc succès auprès de toutes et tous.

Cette année, 70 participants ont pu apprécier de nouveaux circuits et profiter d'une météo « estivale » en plein mois de mars avec un seul mot d'ordre pour cette grande famille du vélo : « Convivialité, Partage, Respect, Sécurité ».



Mais la saison ne s'arrête pas là ;

Bien au contraire elle démarre, chacun s'entraînant selon ses envies et ses projets sportifs. Vous souhaitez rejoindre notre club, rendez-vous sur notre site <http://cprs.fr/> ou contactez-nous par mail : [secretariat.cprs31@gmail.com](mailto:secretariat.cprs31@gmail.com). Nous ne manquerons pas de répondre à vos questions.

---

## Musique

---

### Vive la musique partagée !

Cette année 2018, le programme de l'Association Musicale Pins-Justaret/Villate a été encore une fois riche en couleurs et en festivités.

En 2019, l'ensemble musical "Les Musicolors Band", regroupant 7 musiciennes et musiciens en composition d'orchestre, s'est produit à divers moments à Pins Justaret : au concert du samedi 2 février, au festival des associations culturelles en mai et à la fête de la musique en juin.

Les deux groupes rock : les Skyscapers et The Sound Machine qui sont composés de jeunes adolescents se sont produits à plusieurs reprises : à l'école élémentaire de Pins-Justaret, à la rentrée scolaire pour TSM, lors du concert rock de mars, lors de la fête de l'ASMPJV de fin d'année et lors de la fête de la musique. TSM est arrivé en finale du Tremplin rock jeunes de Muret. Les Ynote7, groupe rock d'adultes, sont montés sur scène lors du concert de mars et lors de la fête de la musique à Muret.

Pour le groupe vocal, l'année a été également riche en voix : Le Single Stage Chorus s'est formé et a proposé un concert de Noël et un concert caritatif. Il a participé au spectacle du Festival des associations culturelles en mai et à la fête de la musique de Pins-Justaret.

Dans le but de faire venir la musique dans notre village, nous avons à cœur d'inviter des groupes amateurs extérieurs à notre association lors de nos concerts d'hiver et de printemps. Tenez-vous informés et venez les applaudir avec nous !

Nous vous attendons toujours plus nombreuses et nombreux et que vive la musique à Pins-Justaret et Villate ! Pour tout renseignement : Cathie Bru : 05 62 20 18 32 (répondeur)



La saison sportive 2018-2019 a vu la constitution d'un nouveau bureau et c'est dans le même esprit de convivialité et de sportivité que nous avons repris le flambeau et ce, dans un objectif premier :

« **Vous permettre de trouver au travers du sport, un épanouissement et un bien-être personnel** ».

*Le sport est bénéfique pour la santé.*

*Il permet d'entretenir le corps et de décompresser émotionnellement.*

*"Lâchez-vous, bougez, respirez, continuez, tenez bon,  
4-3-2-1 c'est fini, buvez ..."*

Ça vous parle ? Ce sont leurs mots, à eux Les Coachs, ceux qui nous rappellent que l'on a des muscles dont on ignorait même l'existence et qui grâce à leur professionnalisme et leur constante bonne humeur, vous font revenir chaque année, toujours plus nombreuses et nombreux.

**Un grand merci** à tous nos coachs Alain, Céline, Magali, Muriel, Nathalie, Rosie et Dominique sans oublier, pour les enfants, nos assistantes bénévoles Jackie et Claire.

L'association Pins-Justaret/Villate, à l'écoute de vos remarques, a créé cette année, une nouvelle séance de Pilates le mardi matin et a avancé d'une heure le cours du vendredi soir. Pour la prochaine saison, la marche nordique se verra inscrite au planning dans l'objectif de continuer à varier le programme.

**L'AGVPJV a fêté cette année ses 40 ans d'existence !!!**

**Une longévité qui n'aurait pas pu exister sans vous.**

**Nous espérons que vous avez passé une très bonne année sportive et comptons sur votre présence l'an prochain ! En attendant nous vous souhaitons de belles vacances d'été.**

Nous vous donnons rendez-vous au FORUM DES ASSOCIATIONS qui aura lieu le :  
31 Août 2019 de 14h00 à 18h00

**Bérengère 06.24.73.55.15, Eliane 06.29.54.69.97, Jackie 06.12.51.91.95, Marie Laure 06.24.84.60.99,  
Marie France 06.51.28.64.05, Stéphanie 06.18.17.91.22**

**F.N.A.C.A**



Nous anciens combattants, participons à toutes les commémorations : 11 novembre, 19 mars, 8 mai, 14 juillet et fêtes locales.

**ACTIVITES :**

ASSEMBLEE GENERALE : 18/10/2019  
LOTOS : 24/11/19 et 26/01/2020  
POT DE L'AMITIE : 10/01/2020  
REPAS DANSANT : 23/02/2020

Notre association accueille tous militants ayant combattu en Afrique du Nord, ainsi que les veuves, et restons en liaison avec les familles.

Par notre présence, nous confortons le devoir de mémoire en citant les messages de paix. Nous sommes proches des malades.

**CONTACT :**

05.61.08.49.85  
06.33.63.62.92

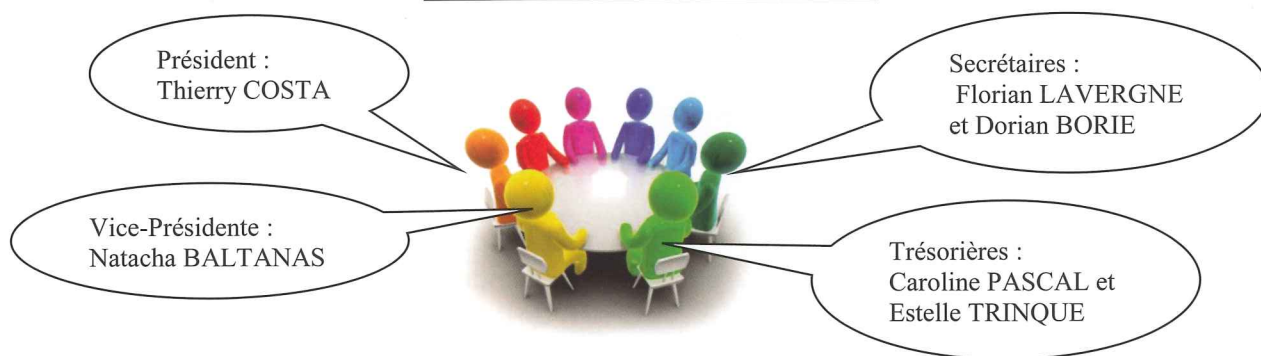
**BUREAU :** M. TARDIERE (Président) –  
Mme GRESLEN-LUSSO (Vice-Présidente) –  
M. FAVARETTO (Trésorier) – M. MARTY (Porte Drapeau) – M. ROUSSEL (Trésorier Adjoint)

*Le 19 mars, date reconnue, rentre dans l'histoire de France.*



L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Villate a eu lieu le lundi 15 Avril 2019. Une vingtaine de personnes étaient présentes. Après la lecture approuvée du bilan 2018, le bureau a démissionné. Nicolas GARAUD, président depuis 2010, Valérie FRAGONAS et sa fille Mathilde membres du bureau depuis 2015, mais surtout actifs depuis plus de vingt ans ; ont décidé de prendre un repos bien mérité et de profiter de toutes les manifestations en toute quiétude. Un grand merci pour tout le travail accompli.

Bienvenue au nouveau bureau



Prochaines manifestations : les grillades d'agneaux le 13 juillet et l'incontournable cassoulet de la fête locale le 30 août 2019.

Surtout n'hésitez pas à les rejoindre,  
tout le monde est le bienvenu pour que perdurent les vraies valeurs de notre village  
Tel : 07.85.34.00.24

Saison culturelle

- **Festival des associations culturelles de Pins-Justaret / Villate (18 Mai 2019).**  
Pour sa 10<sup>ème</sup> édition, le festival des associations culturelles reprenait tous les thèmes des 9 années précédentes.

Chaque spectacle était présenté par un sketch de quelques minutes qui faisait référence à une des années passées. De l'avis unanime des spectateurs, l'abondance de musiques et de costumes a contribué à donner un aspect festif à cette édition qui a réuni une centaine de participants et près de 400 spectateurs en deux séances.



- **Exposition de peinture de l'atelier d'art.**



L'exposition est accueillie annuellement par roulement dans une des trois communes fondatrices : Labarthe/lèze, Pins-Justaret et Villate.

Cette année, c'était le tour de Villate avec toujours autant de belles œuvres réalisées par plusieurs générations d'artistes.



## Accueil des personnes sourdes et malentendantes

### PERMANENCE LSF

A l'issue d'un partenariat entre les communes de Pins-Justaret, Villate, Labarthe-sur-Lèze, Saubens et Eaunes ; une permanence pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes a été mise en place à Eaunes.

Un agent vous accueille et vous apporte une aide administrative pour remplir les dossiers administratifs, rédiger des courriers, traduire des documents, prendre des rendez-vous téléphoniques...

Ces permanences ont lieu sans rendez-vous :

Tous les lundis de 14h00 à 17h00,

1 place des champs de vignes à Eaunes.

Pour davantage de renseignements : [isfccaseaunes@gmail.com](mailto:isfccaseaunes@gmail.com)



## SIAS / Offre d'emploi



Vous cherchez un emploi pour l'été, le Sias (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) **recrute**.

Il propose des postes « d'aide à domicile » pour effectuer des remplacements. La mission consiste à accompagner les personnes âgées et ou handicapées dans leur vie quotidienne (soutien psychologique, entretien du logement, courses et préparation des repas...).

Si vous souhaitez postuler, vous devez adresser votre CV accompagné d'une lettre de motivation :

- Soit par mail, à l'adresse suivante : [gadi-marine@sias-services.fr](mailto:gadi-marine@sias-services.fr)
- Soit par la poste : SIAS Escaliu - 220 Route d'Ox - BP35 - 31600 Seysses  
Tél : 05 61 56 18 00

**Attention : permis de conduire obligatoire**

## Encombrants



### COLLECTE ENCOMBRANTS 2ème semestre 2019

- Mardi 03 Septembre 2019
- Mardi 26 Novembre 2019

### **RAPPEL** - Ne rentre pas dans la collecte des encombrants :

- Tout ce qui rentre dans un coffre de voiture (donc tous les petits objets).
- Le petit électroménager.
- Les déchets verts.
- Les gravats et déblais (béton, tuiles, terre...).
- Les déchets de l'automobile.
- Les déchets toxiques (peintures, phytosanitaires...).
- Les déchets de grands dimensions (+ de 2 m) ou trop lourds (+ de 50 Kg).





Les actes d'incivilité et les vols divers, encore trop nombreux sur la circonscription de la BTA MURET, sont en légère baisse depuis le début de l'année. Les dégradations et les vols d'accessoires sur les véhicules sont, eux, de plus en plus fréquents.

La Brigade de Gendarmerie de MURET assure, avec les patrouilles mobiles de la « Police de Sécurité au Quotidien », votre sécurité et garantit votre sérénité. Une fois par semaine, les patrouilles à pied viennent à la rencontre des résidents ; n'hésitez pas à les arrêter et leur parler ! Il est important de tisser des liens avec ces gendarmes et de les aider à mieux connaître votre commune et votre environnement. Toutes les informations, même celles qui vous semblent anodines ou qui n'ont aucun lien avec votre commune, peuvent leur permettre une analyse plus juste des situations et de vous protéger au plus près.

L'arrivée du lieutenant Fabrice FERRARA et du major Alexandre BARON a entraîné une réorganisation de la brigade afin d'être plus efficace. De nouveaux personnels sont attendus après la saison estivale. En 2020, l'équipe en place le sera pour quelques années.

---

## Nuisances sonores

---



Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses etc. peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

- **Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**
- **Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- **Dimanche et jours fériés : de 10h à 12 h et de 16h à 18h.**

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité communément appelés « bruit de voisinage », seront verbalisés par le maire ou la gendarmerie. On parle de bruit diurne lorsqu'il se produit durant la journée entre 7 heures et 22 heures et de bruit nocturne lorsqu'il apparaît entre 22 heures et 7 heures.

**Le montant de l'amende est de 68 euros.**

---

## Nichoirs

---

Le territoire du Muretain Agglo n'échappe pas à l'appauvrissement de la biodiversité et on observe sur ce territoire l'apparition de troubles liés à la présence excessive d'espèces invasives comme les moustiques, les chenilles processionnaires du pin, les frelons asiatiques, les pigeons, la pyrale du buis...

Pour ces différentes raisons, le Muretain Agglo démarre en 2019 une action visant à restaurer la biodiversité. Cette opération est menée avec Symbiosphère, SCOP basée à Fonsorbes, qui conçoit, fabrique, installe et entretient différents types de nichoirs adaptés à la faune locale.

Il est donc prévu d'installer 200 nichoirs sur le territoire du Muretain Agglo, de suivre leur occupation et de sensibiliser le public. Dans ce sens, le Muretain Agglo, travaille avec les animateurs ALAE et ALSH à la mise en place d'un programme de sensibilisation des plus jeunes.



### Soirées Mairie

La mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
**La Mairie sera fermée les après-midi  
du 15/07/2019 au 16/08/2019**

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous  
tous les soirs et le samedi matin

Tél. : 05-61-76-41-05

Mail : mairie.villate@wanadoo.fr



### Etat civil

#### *Mariages*

Aurélie HUERTAS et Jean-Jacques TRY,  
le 29/06/2019

#### *Naissances*

SEETARAM Léa	21/02/2019
BOBO Mila	13/03/2019
BOBO Nino	13/03/2019
MARTIN Andréas	18/04/2019
BALTANAS KOSTOMOLOT Ivann	04/05/2019

#### *Décès*

GALLETTI Jean	04/01/2019
VASSEUR Jacques	31/01/2019
DALLES Pierre	13/05/2019
TRILLE Yves	04/06/2019

### Informations Municipales

Depuis la création du répertoire électoral unique (1<sup>er</sup> janvier 2019), l'INSEE gère totalement la liste électorale de toutes les communes. Désormais, vous pouvez vous inscrire toute l'année (ou jusqu'à 30 jours avant les scrutins les années où vous êtes appelés aux urnes) sans passer par la mairie. Il vous suffit d'aller sur le site **service-public.fr** où vous pourrez **vérifier** votre inscription sur les listes électorales d'une commune ou vous **inscrire** (une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois doivent être scannés et envoyés à l'appui de votre demande). Vous pourrez également faire une demande en ligne de rectification si vous constatez des erreurs dans les éléments d'état civil inscrits sur votre carte d'électeur. La mairie reste à votre disposition en cas de difficulté.



**PINS-JUSTARET/VILLATE**  
**FESTIVAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

2010 2019

DANSE PATCHWORK  
 CHANTS PEINTURE THEATRE

**10 ANS DEJA !**

RESERVATION OBLIGATOIRE  
 05.62.17.105

**SAMEDI 18 MAI**  
 SALLE DES FETES PINS-JUSTARET  
 15H30 OU 20H30

**10 ANS**  
**SPECTACLE GRATUIT**

